

Ce projet est en contradiction absolue avec la préservation de la biodiversité

Je suis absolument opposé à l'installation de platelages dans les zones humides ; et en particulier dans la servitude de passage des piétons le long du littoral, instituée par l'arrêté du 6 mai 2019, dans les secteurs du Gouhel et de Kérihuelo à Landaul.

Merci de bien vouloir prendre en compte ma positions.

VB